

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2013-031

Objet:

Vote des taux des taxes locales pour l'année 2013

Délibération affichée le :

L'an deux mille treize et le vingt huit mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Marcel JOVER, Maire.

<u>Etaient présents</u>: MM. JOVER Jean Marcel - LASSALVY Christian — CONTRERAS Sylvie - BARRAL Claude - DEJEAN Anne Marie — GOMEZ René — EDMOND-MARIETTE Dominique — LECOMTE Olivier — BOSCH Jean Claude à 18h50 — NOEL Martine — DELERIS Claudine — SUQUET Maguelonne — LESAGE Lamyaa - CHRISTOL Marcel — LECLERC Joëlle - SERVEL Olivier — SOREL Joëlle - SOTO Jean-François — LEROY Annie

<u>Pouvoirs</u>: MM. BOSCH Jean Claude à GOMEZ René – SIDERIS André à BARRAL Claude - DEBONO Catherine à CONTRERAS Sylvie - PANTANO Sylviane à JOVER Jean Marcel – ZORGNIOTTI Arnaud à DEJEAN Anne Marie

<u>Absents</u>: MM. BOREL Christian - DELVAL Valérie – CHAUSSY stephan – DIEZ Frédéric

Convocation du 19 mars 2013.

Mme DEJEAN Anne Marie est élue secrétaire à l'unanimité.

Madame Sylvie CONTRERAS, adjoint délégué aux finances, présente le Budget Primitif 2013 de la commune aux membres de l'assemblée.

Compte tenu des dépenses et des recettes prévisionnelles inscrites, Madame CONTRERAS Sylvie propose que les taux des taxes locales pour l'année 2013 soient maintenus par rapport à l'année 2012, soit :

Taxe d'Habitation	16,02 %
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	24,57 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	67,44 %

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par 17 voix POUR – 6 CONTRE

MAINTIENT les taux des taxes locales pour l'année 2012 comme suit :

Taxe d'Habitation 16,02 %
Taxe Foncière sur les propriétés bâties 24,57 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties 67,44 %

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire, Jean Marcel JOVER.